

Pascal Broulis

Conseiller d'Etat Chef du Département des finances et des relations extérieures

Rue de la Paix 6 1014 Lausanne

> Monsieur Christian Lüscher Président de la Commission de l'économie et des redevances c/o secrétariat de la CER Palais fédéral 3003 Berne

Lausanne, le 27 mars 2020

09.503 n lv. pa. Groupe LR. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois: Consultation

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Faisant suite à votre courrier du 16 janvier 2020, le Conseil d'Etat vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de prendre position sur les avant-projets 2 et 3 de mise en œuvre de l'initiative parlementaire susmentionnée.

Depuis 1986, les cantons ne participent plus aux recettes des droits de timbre. Dès lors, après analyse de ces avant-projets mis en consultation, le Canton de Vaud constate donc que la suppression du droit de timbre de négociation et du droit de timbre sur les assurances n'a pas d'impact direct sur les ressources fiscales des cantons. Ce faisant, il revient aux autorités fédérales de déterminer quelle est l'opportunité d'une telle abrogation et, dans l'affirmative, à quel rythme.

En vous remerciant d'avance pour la prise en considérations de nos observations, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseils nationaux, d'agréer nos salutations distinguées.

Pascal Broulis